

OBJET : Consultation sur le projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville de Victoriaville sur une partie du lot 5 778 017 du cadastre du Québec ainsi qu'à diverses dispositions.

AVIS PUBLIC

aux personnes et organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

Avis public vous est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Caroline Marchand, qu'à sa séance ordinaire du 21 février 2018, le Conseil a adopté le projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville de Victoriaville sur une partie du lot 5 778 017 du cadastre du Québec ainsi qu'à diverses dispositions.

Les membres de la Commission formée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska tiendront une assemblée de consultation aux date, heure et lieu suivants :

Le jeudi 16 août 2018	Salle Georges-Boisvert Ville de Victoriaville 1^{er}, Notre-Dame Ouest, Victoriaville, G6P 6T2	19 h
------------------------------	---	-------------

Lors de cette assemblée, les membres de la Commission formée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska expliqueront le contenu de ce projet de règlement de même que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Pour la ville de Victoriaville

Le règlement aurait pour but de faire passer une partie du lot 5 778 017 du cadastre du Québec de l'affectation commerciale rurale à l'affectation urbaine, dans le périmètre d'urbanisation, suite à l'exclusion de la zone agricole ordonnée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans sa décision numéro 417408.

Pour les municipalités ayant des affectations villégiature et forestière ,

Le règlement aurait pour but de permettre, à certaines conditions, l'occupation temporaire de véhicule de camping dans les affectations villégiature et forestière.

Pour les municipalités ayant des affectations rurales sans morcellement, résidentielle rurale et commerciale rurale

Le règlement aurait pour but d'assouplir certaines normes relatives aux fermes d'agrément permises dans les affectations rurales, commerciales rurales et rurales sans morcellement.

Pour l'ensemble des municipalités formant la MRC d'Arthabaska

Le règlement aurait pour but de permettre l'utilisation, selon certains critères, des haies brise-vent et des boisés existants dans le calcul des distances séparatrices afin d'atténuer les odeurs liées aux élevages.

Donné à Victoriaville, ce 18 juillet 2018.

La secrétaire-trésorière adjointe,



Caroline Marchand, urb.